

Formulaire d'adhésion pour les contrats individuels

Fonds de placement garanti Beneva (FPG Beneva)
dans le cadre des garanties régulière, enrichie et optimale

Placements garantis Beneva

Pour les régimes suivants :

- Régime d'épargne-retraite – RER
- Compte de retraite immobilisé – CRI
- Régime d'épargne non enregistré – RENE
- Fonds de revenu de retraite – FRR
- Fonds de revenu viager – FRV
- Fonds de revenu de retraite prescrit – FRRP
(Saskatchewan seulement)
- Fonds de revenu de retraite immobilisé – FRRRI
(Terre-Neuve-et-Labrador seulement)

Section 4 : Rentier

Le rentier est l'investisseur pour tous les régimes enregistrés. Pour le régime RENE, vous pouvez désigner un rentier différent de l'investisseur. Le rentier doit obligatoirement être une personne physique et il doit être un résident du Canada, comme l'exige la loi. En l'absence de choix, il est le même que l'investisseur.

Nom

Prénom

Address (No.) (si elle est différente de celle de l'investisseur)

Rue

App.

A A A A M M J J

Date de naissance

Ville

Province

Code postal

Téléphone (résidence)

Téléphone (bureau)

Poste

Courrier électronique

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Section 5 : Planification successorale

Si vous nommez un rentier successeur, il ne peut pas être bénéficiaire primaire, secondaire ou subsidiaire (subrogé au Québec).
Si vous désirez que la prestation de décès soit payée sous forme de rente, remplir le formulaire FRA1744.
La désignation d'un investisseur subsidiaire et/ou d'un rentier successeur est facultative.

Sélectionner le même régime que celui indiqué à la Section 1.

☐ **RENE – Investisseur subsidiaire (subrogé au Québec) ET rentier successeur**
Si l'investisseur est une personne morale, seule la désignation de rentier successeur s'applique. Au décès du rentier, le contrat demeure en vigueur.

Nom

Prénom

Adresse (N°) (si elle est différente de celle de l'investisseur)

Rue

App.

A A A A M M J J

Date de naissance

Ville

Province

Code postal

☐ **FRR – Rentier successeur**
Seul le conjoint peut être nommé. Au décès du rentier, le contrat demeure en vigueur.

Nom

Prénom

Adresse (N°) (si elle est différente de celle de l'investisseur)

Rue

App.

A A A A M M J J

Date de naissance

Ville

Province

Code postal

☐ **Désignation de bénéficiaire(s)** (Remplir le reste de cette section) **OU** ☐ **Succession** (Passer directement à la Section 6)

Bénéficiaire(s) primaire(s)

Au Québec, la désignation de l'époux ou du conjoint uni civilement est irrévocable, à moins de cocher la case «révocable».

Si un bénéficiaire irrévocable est désigné, il devra donner son consentement pour toute modification future à la désignation de bénéficiaire et pour tout retrait des sommes.

Nom	Prénom	Lien avec le rentier (ou, au Québec, lien avec l'investisseur)			%	Révocabilité du bénéficiaire primaire		Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)
		Conjoint	Conjoint de fait	Autre		Révocable	Irrévocable	
		☐	☐			☐	☐	A A A A M M J J
		☐	☐			☐	☐	A A A A M M J J
		☐	☐			☐	☐	A A A A M M J J
		☐	☐			☐	☐	A A A A M M J J

Bénéficiaire(s) secondaire(s) ou bénéficiaire(s) subsidiaire(s) (facultatif)

Si le bénéficiaire primaire est une entité (compagnie, fiducie, succession, etc.), vous ne pouvez pas désigner de bénéficiaire secondaire ou subsidiaire.

Sélectionner un seul type de bénéficiaire et remplir le tableau.

☐ **Bénéficiaire(s) secondaire(s)**

Au décès d'un bénéficiaire primaire, le(s) bénéficiaire(s) secondaire(s) qui lui est (sont) lié(s), le remplace(nt).

Chaque bénéficiaire secondaire doit être lié à un ou plusieurs bénéficiaires primaires.

☐ **Bénéficiaire(s) subsidiaire(s) (subrogé au Québec)**

Un bénéficiaire subsidiaire recevra la prestation de décès si le ou les bénéficiaires primaires sont tous décédés.

Nom	Prénom	Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)	% ^{1,2}	À remplir seulement si vous nommez un (des) bénéficiaire(s) secondaire(s)
				Nom, prénom du bénéficiaire primaire lié ³
		A A A A M M J J		
		A A A A M M J J		
		A A A A M M J J		

1. **Bénéficiaire secondaire** : le pourcentage total des bénéficiaires secondaires liés à un même bénéficiaire primaire doit être égal à 100 %.

2. **Bénéficiaire subsidiaire** : le pourcentage total pour l'ensemble des bénéficiaires subsidiaires doit être égal à 100 %.

3. Si vous nommez un (des) bénéficiaire(s) subsidiaire(s) et avez inscrit de l'information à cette section, celle-ci ne sera pas considérée.

Renseignement sur le fiduciaire (ne s'applique pas au Québec)

Remplir cette section seulement s'il s'agit d'un bénéficiaire mineur. Un fiduciaire doit être nommé pour recevoir au nom du bénéficiaire mineur tout versement jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge de la majorité. **Au Québec, le paiement sera effectué au nom du bénéficiaire mineur et transmis au(x) parent(s) ou au tuteur légal de ce bénéficiaire.**

Nom du fiduciaire

Lien du fiduciaire

Section 6 : Provenance des sommes

☐ **Programme d'achat préautorisé (PAP) (remplir la section 8)**

☐ Prélèvement unique _____ \$ **ET/OU** ☐ Prélèvements périodiques _____ \$
Montant Montant périodique

☐ **Transfert d'une autre institution ou d'un employeur** (joindre le formulaire approprié accompagné d'une copie d'un relevé)

Montant	Date d'échéance du placement	Nom de l'institution financière ou de l'employeur
\$	A A A A M M J J	
\$	A A A A M M J J	
\$	A A A A M M J J	
\$	A A A A M M J J	

☐ **Programme de transfert préautorisé (PTP) (remplir la Section 8)**

Virement de produit(s) à une autre adhésion de Beneva (p. ex. : d'un régime non enregistré à un REER)

Provenance : _____
Numéro d'adhésion et type de régime

☐ Unique **OU** ☐ Périodique

Fonds de placement garanti Beneva (FPG Beneva)

Nom du produit	Code de fonds (obligatoire) ¹	Montant du transfert (Minimum 100 \$ / transfert)
		☐ Total ou _____ \$
		☐ Total ou _____ \$
		☐ Total ou _____ \$
		☐ Total ou _____ \$
		☐ Total ou _____ \$
		☐ Total ou _____ \$
		☐ Total ou _____ \$
		☐ Total ou _____ \$
		☐ Total ou _____ \$

Le document issu de la numérisation ou de la transmission par télécopieur reçu par Beneva pourra être utilisé par Beneva et tenir lieu de document original.

Original : Beneva - Copie 2 : Investisseur - Copie 3 : Conseiller



Comptes à intérêt garanti Beneva (CIG Beneva)

N° du CIG	Échéance ou à la réception	Montant du transfert (Minimum 100 \$ / transfert)
	☐ Échéance ou ☐ À la réception	☐ Total ou _____ \$
	☐ Échéance ou ☐ À la réception	☐ Total ou _____ \$
	☐ Échéance ou ☐ À la réception	☐ Total ou _____ \$
	☐ Échéance ou ☐ À la réception	☐ Total ou _____ \$
	☐ Échéance ou ☐ À la réception	☐ Total ou _____ \$

Compte à haut rendement

☐ Total ou _____ \$

1. Veuillez vous référer à l'encadré de la Section Renseignements généraux et instructions pour remplir le formulaire.

☐ **Conversion d'un régime existant chez Beneva** (p. ex. : convertir un REER en FEER)

Numéro d'adhésion et type de régime : _____

Cochez un seul choix : ☐ Total **OU** ☐ Partiel – Indiquez le ou les produits :

Code de produit	Code de produit	Code de produit	Code de produit
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

☐ **Prêt :**

Nom du prêteur	Montant
----------------	---------

☐ **Déblocage d'un régime immobilisé selon les formulaires requis par la juridiction**

Provenance des sommes (nom et numéro de régime) : _____

Les produits choisis seront réinvestis dans le REER/FERR aux mêmes conditions.

Cochez votre ou vos choix :

☐ Au prorata de tous les Fonds de Placement Garantis Beneva

Et/ou (s'il y a lieu)

☐ Inscrire les produits désirés par priorité et indiquer s'il s'agit du montant total ou fixe. Remplir le tableau suivant.

Code de produit	Nom du produit	Total	Fixe en montant (\$) ou en pourcentage (%)
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	

Si les deux cases sont cochées, la méthode suivante s'appliquera : les comptes dans le tableau seront considérés en priorité et le prorata sera appliqué sur la somme restante au besoin.



Section 7 : Directives d'investissement – Ne pas remplir s'il s'agit de la conversion d'un régime existant REER ou CRI en FERR ou FRV

Une seule option de garantie est permise par adhésion. Veuillez vous référer à la Section 6.4 de la Notice explicative pour l'âge maximum pour adhérer et cotiser.

	Montant (\$ ou %) – 400 \$ minimum				
	Dépôt périodique	Prélèvement unique	Transfert de l'externe	Transfert préautorisé (PTP)	
Compte à haut rendement					

Comptes à intérêt garanti Beneva (CIG Beneva) Code de produit	Montant (\$ ou %) – 400 \$ minimum par CIG		Date d'échéance (AAAA/MM/JJ) ou terme	Intérêts composés (C)	Intérêts simples (\$) Versement annuel ²	Rachetable ou non rachetable (R ¹ , NR)
	Prélèvement unique	Transfert de l'externe				

Fonds de placement garanti Beneva (FPG Beneva)	Code de fonds obligatoire ³	Montant (\$ ou %) 400 \$ minimum par fonds, ou 40 \$/dépôt périodique			
		Dépôt périodique	Prélèvement unique	Transfert de l'externe	Transfert préautorisé (PTP)

1. Placement rachetable sous réserve des frais et pénalités applicables.
2. Dépôt direct – Veuillez remplir les renseignements sur le compte bancaire à la Section 8D.
3. Veuillez vous référer à l'encadré de la Section Renseignements généraux et instructions pour remplir le formulaire.

Section 8 : Programme de transactions préautorisées

Obligatoire : joindre un spécimen de chèque personnalisé au nom l'investisseur portant la mention « NUL ».
Si le spécimen de chèque est non personnalisé ou personnalisé à un autre nom que celui de l'investisseur vous devez remplir la Section 8C (et Section 3, s'il y a lieu).

A Type de transaction	Sous-sections à remplir	Non disponible pour les régimes
☐ Programme d'achat préautorisé (PAP)	B1, 6 et 7	CRI, FRR, FRV, FRRP, FRRI et FRVR
☐ Programme de transfert préautorisé (PTP)	B2, 6 et 7	s.o.
☐ Programme de rachat préautorisé (PRP) ¹	B3, C et E si le régime est un FRR, FRV, FRRP, FRRI ou FRVR	CRI

B Fréquence	B1. Achat (PAP)	B2. Transfert (PTP)	B3. Rachat (PRP¹)
	☐ Hebdomadaire ² ☐ Aux deux semaines ² ☐ Mensuelle ☐ Aux deux mois	☐ Hebdomadaire ² ☐ Aux deux semaines ² ☐ Mensuelle ☐ Aux deux mois	☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle ☐ Versement unique
	☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle ☐ Versement unique	☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle ☐ Versement unique	☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle ☐ Annuelle ☐ Versement unique
Date du premier prélèvement ou du premier rachat :	Périodique : A A A A M M J J Unique : A A A A M M J J	Périodique ou unique : A A A A M M J J	Périodique ou unique : A A A A M M J J

1. Pour les PRP, choisir une date entre le 1^{er} et le 27 du mois.
2. Pour ces fréquences, choisir un jour ouvrable.
En l'absence de choix, si le régime est un FRR, FRV, FRRP, ou FRRI, la date sera le 1^{er} jour ouvrable de décembre de l'année suivant la réception du formulaire. Sinon, la date sera le premier jour ouvrable du mois suivant la réception du formulaire, sauf pour la fréquence « Versement unique ».
Dans ce cas, le versement sera fait en date du jour.

- ☐ Fixe : _____ \$ ☐ Brut ou ☐ Net
- ☐ Autre : _____

☐ Oui (joindre une copie du certificat de naissance et remplir la Section 3) ☐ Non

Pièce ayant servi à identifier l'investisseur ou valider l'âge :

- ☐ Certificat de naissance ☐ Passeport
☐ Permis de conduire ☐ Autre

Numéro de la pièce : _____ Lieu de délivrance : _____

Obligatoire : si le spécimen de chèque est non personnalisé ou personnalisé à un autre nom que celui de l'investisseur.

Nom et prénom du titulaire du compte bancaire

		
Numéro de succursale	Numéro de l'institution	Numéro du compte

Nom et prénom du titulaire conjoint du compte bancaire (s'il y a lieu)

Compte à haut rendement	Montant* (\$ ou %)
	Rachat préautorisé (PRP)
Fonds de placement garanti Beneva (FPG Beneva)	Montant* (\$ ou %), Minimum 100 \$/rachat
Code de fonds (obligatoire)	Rachat préautorisé (PRP)

Comptes à intérêt garanti Beneva (CIG Beneva) N° du CIG	Montant* (\$ ou %), Minimum 100 \$/rachat Rachat préautorisé (PRP)

* Pour le versement d'un FRR/FRV/ERRP/ERRI, la répartition doit être en %.

Si l'investisseur est une personne morale ou une autre entité (p. ex. fiducie, association, etc.), remplir le formulaire FRA1235 et fournir la documentation requise.

Si l'investisseur est une personne morale ou une autre entité (p. ex. fiducie, association, etc.), remplir le formulaire FRA1235 et fournir la documentation requise.

(1) Indiquez la profession détaillée, incluant la fonction, le secteur d'activité, le nom de l'employeur et le statut de l'emploi (si retraité, inscrire les renseignements détaillés sur la dernière profession occupée avant la retraite) :

Profession détaillée de l'investisseur

Profession détaillée du co-investisseur, ou du tuteur/parent d'un investisseur mineur, le cas échéant

Secteur d'activité de l'investisseur

Secteur d'activité du co-investisseur, ou du tuteur/parent d'un investisseur mineur, le cas échéant

Nom de l'employeur de l'investisseur

Nom de l'employeur du co-investisseur, ou du tuteur/parent d'un investisseur mineur, le cas échéant

Statut d'emploi de l'investisseur (p. ex., employé, cadre, propriétaire, travailleur autonome, etc.)

Statut d'emploi du co-investisseur, ou du tuteur/parent d'un investisseur mineur, le cas échéant (p. ex., employé, cadre, propriétaire, travailleur autonome, etc.)

Le document issu de la numérisation ou de la transmission par télécopieur reçu par Beneva pourra être utilisé par Beneva et tenir lieu de document original.

Original : Beneva - Copie 2 : Investisseur - Copie 3 : Conseiller



(2) De quelle façon vérifiez-vous l'identité de l'investisseur, et du co-investisseur, ou du tuteur/parent d'un investisseur mineur lorsqu'applicable ?

- ☐ En présence de **chaque individu**, en vérifiant l'original d'un document d'identité **avec photo** délivré par un gouvernement, **valide et non expiré** → Si vous cochez cette case, la Section 9A(3) Renseignements sur l'investisseur doit être remplie, de même que la Section 9A(4) Renseignements sur le co-investisseur le cas échéant.
- ☐ **Processus double** (deux documents authentiques, valides et à jour provenant de sources différentes, indépendantes et fiables) → Si vous cochez cette case, le formulaire *Méthode à processus double pour la vérification de l'identité – Individu* (FRA1876) est requis.

(3) Renseignements sur l'investisseur (si l'investisseur est mineur, le certificat de naissance est accepté et le parent/tuteur doit être identifié ci-dessous) :

Document avec photo	Nom apparaissant sur le document	Numéro du document
Juridiction de délivrance	Date d'expiration du document	

(4) Renseignements sur le co-investisseur, ou le tuteur/parent d'un investisseur mineur :

Document avec photo	Nom apparaissant sur le document	Numéro du document
Juridiction de délivrance	Date d'expiration du document	

(5) Quel est l'objectif et la nature projetée du placement ?

- | | | | |
|--|--|--|---|
| ☐ Épargne à court terme | ☐ Fonds de vacances | ☐ Fonds d'urgence | ☐ Achat immobilier |
| ☐ Opérations courantes | ☐ Épargne-retraite | ☐ Héritage | ☐ Planification successorale |
| ☐ Éducation | ☐ Revenu | ☐ Investissement à long terme | ☐ Autre (précisez) : _____ |

(6) L'investisseur agit-il selon les instructions d'une autre personne ou entité, ou y a-t-il un tiers qui paiera pour le contrat, ou qui aura l'usage de la valeur du contrat ou y aura accès ?

Si un autre intervenant tel un mandataire en vertu d'une procuration, mandataire en vertu d'un mandat de protection, tuteur, assistant au majeur, représentant temporaire d'un majeur, tuteur/curateur public, liquidateur ou titulaire de compte bancaire différent de l'investisseur a été identifié à la Section 3, il s'agit d'un tiers.

- ☐ Non ☐ Oui → Si oui, le conseiller doit répondre aux questions ci-dessous.

Nom du tiers	Prénom du tiers	Date de naissance
Adresse du tiers		N° de téléphone du tiers
Activité principale ou profession détaillée du tiers, incluant la fonction, le secteur d'activité, le nom de l'employeur et le statut d'emploi (p. ex., employé, cadre, propriétaire, travailleur autonome, etc.); si retraité, inscrire les renseignements détaillés sur la dernière profession exercée avant la retraite.		Lien entre le tiers et l'investisseur
Si le tiers est une personne morale ou autre type d'entité :		
N° de constitution ou d'immatriculation		Lieu de délivrance du certificat de constitution

Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles les renseignements sur le tiers n'ont pu être obtenus, le cas échéant :

Veuillez fournir des précisions, si vous n'êtes pas certain que le client agit au nom d'un tiers, mais que vous avez des motifs raisonnables de soupçonner l'existence d'un tiers :

(7) Personne politiquement vulnérable et dirigeant d'une organisation internationale à remplir si un versement forfaitaire de 100 000 \$ ou plus est effectué : L'investisseur, le co-investisseur, un de leurs proches parents ou une personne leur étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est-il un étranger politiquement vulnérable (ÉPV), un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut les maires, les préfets et les députés) ou un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) ?

- ☐ Non ☐ Oui → Si oui, veuillez remplir le formulaire FRA1234.



Section 9B : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification)

Veillez indiquer la déclaration de résidence à des fins fiscales de l'investisseur et du co-investisseur le cas échéant. En cas d'oubli ou de non-réponse, le formulaire FRA1737, *Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification) – Individu*, vous sera retourné et devra être dûment rempli et signé (un formulaire distinct pour chaque personne). Advenant que la déclaration de résidence à des fins fiscales ne soit pas obtenue, Beneva pourrait devoir déclarer les renseignements sur le compte à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Déclaration de résidence aux fins de l'impôt de l'investisseur :

Cocher toutes les options qui s'appliquent à vous :

- ☐ Je suis résident du Canada aux fins de l'impôt
☐ Je suis résident d'une autre juridiction que le Canada aux fins de l'impôt

→ Si vous cochez cette case, veuillez remplir et signer le formulaire FRA1737.

Déclaration de résidence aux fins de l'impôt du co-investisseur :

Cocher toutes les options qui s'appliquent à vous :

- ☐ Je suis résident du Canada aux fins de l'impôt
☐ Je suis résident d'une autre juridiction que le Canada aux fins de l'impôt

→ Si vous cochez cette case, veuillez remplir et signer le formulaire FRA1737.

Section 10 : Avis concernant la protection de vos renseignements personnels

Pour Beneva¹, protéger vos renseignements personnels est primordial. C'est pourquoi nous vous informons que nous recueillons, utilisons et communiquons vos renseignements personnels avec votre consentement, à moins que la loi nous autorise à le faire autrement, et ce, pour la durée nécessaire aux fins ci-dessous :

- vous identifier
- établir et mettre à jour votre profil, vos besoins et vos objectifs
- évaluer vos demandes et votre admissibilité à nos produits et services
- vous communiquer des conseils liés à votre situation
- administrer vos contrats ainsi que vos produits ou services (p. ex. : tarification, sélection des risques, souscription, traitement de vos réclamations, etc.)
- se conformer à des exigences légales et réglementaires (p. ex. : pour prévenir, détecter ou réprimer les infractions, les cybermenaces, la fraude, etc.)
- obtenir votre opinion en lien avec nos produits ou services
- vous proposer des offres et des conseils personnalisés sur nos produits ou nos services (voir votre droit de retrait de consentement) selon vos préférences et conformément aux règles relatives aux communications électroniques et téléphoniques
- mener des études et des recherches incluant la conception et l'application de modèles statistiques dont certains peuvent permettre de créer ou d'inférer de nouvelles informations à votre sujet

De quelles façons Beneva recueille vos renseignements personnels ?

Nous pouvons recueillir vos renseignements personnels par téléphone, en personne, et à l'aide de nos formulaires et de nos interfaces numériques.

À qui Beneva communique vos renseignements personnels ?

Pour les raisons mentionnées plus tôt, et seulement s'ils sont liés à vos produits ou services, nous communiquons vos renseignements personnels à nos sociétés affiliées et à nos réseaux de distribution ainsi qu'à des tiers, dont certains peuvent être situés à l'extérieur du Québec et du Canada.

Ces tiers peuvent inclure :

- d'autres institutions financières, comme des assureurs et des réassureurs
- d'autres organismes ou entités détenant des renseignements sur vous, entre autres, en assurance, en fraude ou en indemnisation
- des intermédiaires
- des agences d'évaluation du crédit
- des ministères et des organismes gouvernementaux ou des autorités réglementaires
- des employeurs
- des fournisseurs de services en lien avec une réclamation, comme des professionnels de la santé et des ateliers de réparation automobile
- d'autres mandataires et fournisseurs de services (services technologiques, services d'impression et d'expédition de documents, etc.)

Notez que dans tous les cas, nous nous assurons qu'ils respectent la protection de vos renseignements personnels.

1. Le terme « Beneva » signifie Beneva inc., ses sociétés affiliées, leurs mutuelles et ses réseaux de distribution. Les sociétés affiliées de Beneva inc. désignent La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance, Services d'investissement Beneva inc., Société d'assurance Beneva inc., L'Unique assurances générales inc. et Unica assurances inc.

Quels sont vos droits d'accès et de rectification ?

Accéder à vos renseignements personnels ou demander la correction d'un renseignement incomplet ou inexact est possible. Transmettez-nous une demande à l'adresse suivante :

Responsable de la protection des renseignements personnels

Beneva

625, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 2G5
ResponsablePRP@beneva.ca

Pour en savoir plus sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, consultez la version complète de notre Énoncé de confidentialité au www.beneva.ca.

Votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels est nécessaire à la fourniture du produit ou service demandé ou offert. Vous avez le droit de retirer votre consentement, mais Beneva ne pourra toutefois plus continuer à vous offrir ses produits ou services.

Réservé à Conseils Financiers Beneva

Consentement à recevoir des offres et conseils personnalisés de produits et services (optionnel)

- ☐ Je consens à ce que mes renseignements personnels nécessaires soient recueillis, utilisés et communiqués par Beneva entre autres à des fournisseurs de services ainsi qu'à des sites Web et applications appartenant à des tiers afin de recevoir des offres et des conseils personnalisés de produits ou de services.

Je comprends que je peux retirer mon consentement en appelant au 1 844 781-0860 ou en me rendant au www.beneva.ca.



Section 11 : Autorisation

Autorisation de l'investisseur

Pour tous les types d'adhésion, j'autorise le conseiller responsable de mon dossier, à donner en mon nom à Beneva inc. (l'Assureur) les instructions nécessaires pour procéder aux opérations énumérées ci-après dans mon contrat rente épargne.

Toutefois, le conseiller ne pourra procéder qu'après que je lui aurai donné spécifiquement mes instructions, et l'Assureur n'aura pas besoin d'obtenir une preuve écrite de mes instructions au conseiller :

- Effectuer un virement intercompte pour tous les types de placement;
- Modifier la répartition des placements investis par Programme d'achat préautorisé (PAP);
- Effectuer des retraits/rachats (partiels ou totaux);
- Modifier tous les types de placement avant ou à leur échéance;
- Changer l'adresse du domicile de l'investisseur;
- Annuler ou modifier une date de débit, une fréquence de débit ou un montant du Programme d'achat préautorisé (PAP);
- Effectuer un prélèvement unique lorsque le consentement écrit de l'investisseur a déjà été obtenu pour démarrer un Programme d'achat préautorisé (PAP) et que le prélèvement s'effectue dans le même compte bancaire que le PAP.

Exclusions :

- Démarrer les Programmes d'achats préautorisés (PAP) périodiques si les informations bancaires ne sont pas déjà au dossier;
- Modifier les coordonnées bancaires (incluant toutes les transactions combinées telles qu'un retrait et/ou un prélèvement avec modifications des coordonnées bancaires).

Je comprends que cette autorisation est facultative :

- Lors de l'adhésion, je peux refuser d'accorder cette autorisation en cochant la case ci-dessous.
- En tout temps, je peux mettre fin à cette autorisation en appelant le service à la clientèle au 1 877 841-8822.

Il est en tout temps interdit au conseiller d'effectuer des transactions discrétionnaires en votre nom, c'est-à-dire de donner quelque instruction que ce soit sans avoir obtenu au préalable une autorisation spécifique de votre part pour chacune des instructions.

☐ **Je refuse de donner l'autorisation de faire des transactions en mon nom dans mon compte.** Ma signature sera requise pour toutes les opérations. (Si je change d'avis dans le futur, je pourrai accorder ou retirer cette autorisation en remplissant le formulaire T035.)

Si vous avez désigné un bénéficiaire irrévocable, nous devons obtenir sa signature pour chaque demande de retrait/rachat.

Autorisation du payeur/titulaire du compte bancaire (si différent de l'investisseur)

J'autorise le conseiller responsable du dossier à donner en mon nom à l'Assureur les instructions nécessaires pour procéder aux opérations énumérées ci-après. Toutefois, le conseiller ne pourra procéder qu'après que je lui aurai donné spécifiquement mes instructions, et l'Assureur n'aura pas besoin d'obtenir une preuve écrite de mes instructions au conseiller :

- Annuler ou modifier une date de débit, une fréquence de débit ou un montant du Programme d'achat préautorisé (PAP);
- Effectuer un prélèvement unique lorsque le consentement écrit du conjoint cotisant a été obtenu pour démarrer un Programme d'achat préautorisé (PAP) et que le prélèvement s'effectue dans le même compte bancaire que le PAP;

Exclusions :

- Démarrer les Programme d'achat préautorisé (PAP) périodiques si les informations bancaires ne sont pas déjà au dossier;
- Modifier les coordonnées bancaires (incluant toutes les transactions combinées telles qu'un retrait et/ou un prélèvement avec modifications des coordonnées bancaires).

Je comprends que cette autorisation est facultative :

- Lors de l'adhésion, je peux refuser d'accorder cette autorisation en cochant la case ci-dessous.
- En tout temps, je peux mettre fin à cette autorisation en appelant le service à la clientèle au 1 877 841-8822.

Il est en tout temps interdit au conseiller d'effectuer des transactions discrétionnaires en votre nom, c'est-à-dire de donner quelque instruction que ce soit sans avoir obtenu au préalable une autorisation spécifique de votre part pour chacune des instructions.

☐ **Je refuse de donner l'autorisation de faire en mon nom les transactions énumérées ci-avant impliquant un Programme d'achat préautorisé (PAP).** Ma signature sera requise pour toutes les opérations. (Si je change d'avis dans le futur, je pourrai accorder ou retirer cette autorisation en remplissant le formulaire T035.)



Section 12 : Consentements et signatures de l'investisseur (et autre intervenant s'il y a lieu)

Déclaration de l'investisseur (la signature de l'investisseur est obligatoire)

J'accuse réception, à titre d'investisseur, d'une copie de l'Aperçu du fonds de chacun du (ou des) fonds choisi(s), du présent formulaire rempli, du Contrat de rente, de la *Notice explicative* (incluant les *Faits saillants*) s'y rapportant et de son amendement, le cas échéant, en vertu desquels je désire faire des investissements et je comprends les conditions générales des véhicules de placement que j'ai sélectionnés.

Je reconnais de plus que mon conseiller a porté à mon attention l'Aperçu du fonds de chacun du (ou des) fonds choisi(s) et qu'il m'a remis, lorsque la réglementation l'exige, l'analyse de mes besoins dûment complétée.

Dans le cas d'un RER Beneva ou d'un CRI Beneva, je demande à Beneva inc. d'émettre un contrat de régime d'épargne-retraite et de faire la demande d'enregistrement comme régime enregistré d'épargne-retraite en vertu de l'article 146 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans le cas d'un FRR Beneva, d'un FRV Beneva, d'un FRRP Beneva, d'un FRRRI Beneva ou d'un FRVR Beneva, je demande à Beneva inc. d'émettre un contrat de fonds de revenu de retraite et de faire la demande d'enregistrement comme fonds enregistré de revenu de retraite en vertu de l'article 146.3 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Je déclare avoir pris connaissance des modalités du contrat. Je comprends qu'à la suite de l'enregistrement du présent contrat, tout paiement fait par Beneva inc. à moi-même, mon conjoint, le cas échéant, ainsi qu'à mon (ou mes) bénéficiaire(s) ou successible(s) est sujet aux lois et règlements de l'impôt sur le revenu.

Dans l'éventualité où les investissements proviennent d'un transfert interne en provenance d'une autre adhésion, je comprends que ma garantie d'origine pourrait être annulée sur les sommes transférées, et ma garantie dans l'adhésion de destination s'appliquera alors aux sommes transférées.

Dans le cas où il existe un co-investisseur, je comprends que ma signature ainsi que celle de mon co-investisseur sont exigées pour effectuer toutes les transactions, incluant les changements ou la révocation concernant l'attribution de la prestation payable au décès du rentier.

J'autorise Beneva inc., lorsque la loi l'exige, à vérifier mon identité à l'aide d'un produit d'identification indépendant et fiable et/ou toutes autres méthodes prévues par la loi. Je reconnais de plus avoir pris connaissance de l'avis concernant la protection des renseignements personnels et avoir conservé copie de la présente demande dûment signée.

Dans le cas d'un RENE, je déclare que les renseignements fournis sur le présent formulaire, concernant mon identification, ma profession et l'objectif et la nature projetée du placement sont exacts, complets et correctement inscrits, et je m'engage à aviser mon conseiller de tout changement relatif à ceux-ci. Mon conseiller transmettra alors sans délai les renseignements mis à jour à Beneva inc.

Je déclare que les renseignements fournis à la Section 9B « Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification) » sont exacts et complets. Je fournirai à Beneva inc. une nouvelle déclaration dans un délai de 30 jours suivant tout changement de circonstances faisant en sorte que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont incomplets ou inexacts.

Je reconnais avoir pris connaissance des présentes ainsi que des renseignements généraux apparaissant sur le présent formulaire, d'en avoir compris les termes et avoir eu l'occasion d'obtenir des conseils.

J'atteste que ma signature, si apposée électroniquement, a la même valeur juridique que ma signature manuscrite. Toute reproduction de ce formulaire d'adhésion dont l'intégrité est assurée a la même valeur juridique que l'original.

Signé à _____		_____
	Ville	Province
X		A A A A M M J J
Signature de l'investisseur ou de la personne agissant en son nom (obligatoire)	Nom en lettres moulées	Date
X		A A A A M M J J
Signature du co-investisseur (s'il y a lieu)	Nom en lettres moulées	Date
X		A A A A M M J J
Autre signature (s'il y a lieu)	Nom en lettres moulées	Date



Autorisation de débit et Droits de remboursement (la signature du titulaire du compte bancaire est obligatoire)

Autorisation de débit

J'autorise Beneva inc. à percevoir de mon compte bancaire, selon mes instructions, des montants préautorisés et/ou ponctuels occasionnels ou sporadiques, ou encore, le montant mentionné aux Sections 6 et 7 et/ou à y déposer un montant fixe ou variable selon l'option choisie aux Sections 8C/8F, selon la fréquence choisie à la Section 8B.

J'autorise Beneva inc. à modifier le montant à percevoir et/ou à déposer à mon compte suite à une demande de ma part.

J'autorise Beneva inc. à facturer et débiter des frais lorsque le débit préautorisé ne peut être effectué tel que convenu dans le présent accord.

J'autorise Beneva inc. à percevoir de mon compte bancaire toutes prestations qui y auraient été versées par erreur et pour lesquelles je n'ai aucun droit au titre du contrat ou en vertu des lois et règlements pertinents en vigueur.

J'autorise l'institution financière à déduire de mon compte et/ou à y déposer le montant précisé précédemment. Cette autorisation peut être révoquée en tout temps, sur avis écrit de ma part. Cet avis doit être envoyé à Beneva 10 jours précédant le prochain prélèvement et/ou dépôt.

J'accuse réception d'une copie de cet accord et renonce à mon droit de recevoir un avis avant le premier débit et/ou dépôt préautorisé, lors d'une modification au débit et/ou dépôt préautorisé effectuée à ma demande, lorsque des frais doivent être prélevés et à tout autre avis confirmant des changements au débit et/ou dépôt préautorisé décrit à la Section 8.

Droits de remboursement

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec la présente autorisation. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de remboursement, un spécimen de formulaire d'annulation ou de l'information additionnelle sur les droits d'annulation, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le www.cdnpay.ca.

En signant, je reconnais avoir lu et accepté les énoncés d'Autorisation de débit et Droits de remboursement.

X

Signature du titulaire du compte bancaire (obligatoire)

Nom en lettres moulées

A A A A M M J J

Date

Pour les FRV, FRRP et FRRRI de Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Ontario, Alberta, Saskatchewan, Colombie-Britannique et Manitoba seulement

Consentement du conjoint à la souscription du régime immobilisé

Avez-vous un conjoint au sens de la législation sur les rentes applicable au régime ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants :

Pour la **Nouvelle-Écosse**, l'**Alberta**, la **Saskatchewan**, la **Colombie-Britannique** et le **Manitoba**, le conjoint n'est pas tenu de signer cette section. Toutefois, veuillez joindre le formulaire de consentement ou de renonciation du conjoint approprié selon la législation sur les rentes applicable.

Pour **Terre-Neuve-et-Labrador** et l'**Ontario**, le conjoint au sens de la législation sur les rentes applicable au régime doit signer ci-dessous pour consentir à la souscription du régime immobilisé :

X

Signature du conjoint

A A A A M M J J

Date



Section 13 : Consentement et signature du conseiller

Déclaration du conseiller (la signature du conseiller est obligatoire)

Je reconnais accepter le mandat que l'investisseur m'a confié et j'agirai en tout temps selon ses instructions en plus de remplir toute obligation découlant des documents signés par lui.

Je certifie avoir remis à l'investisseur une copie de l'Aperçu du fonds de chacun du ou des fonds choisi(s), du présent formulaire rempli, du Contrat de rente, de la *Notice explicative* (incluant les *Faits saillants* s'y rapportant et de son amendement, le cas échéant, en vertu desquels il désire faire des investissements et je certifie avoir expliqué les conditions du contrat, de la *Notice explicative*, du régime et des véhicules de placement qu'il a sélectionnés.

Je certifie également avoir remis à l'investisseur, lorsque la réglementation l'exige, l'analyse de ses besoins dûment complétée.

Comme l'exige la législation en vigueur, j'ai vérifié s'il y a lieu l'identité et la date de naissance de la ou des personne(s) qui a (ont) apposé sa (leur) signature en tant qu'investisseur ou à autre titre en examinant le document original valide (non périmé approprié, en particulier tel qu'exigé pour les régimes non enregistrés aux termes de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*).

Dans le cas d'un RENE, lorsque l'investisseur ou le co-investisseur (ou le tuteur/parent d'un investisseur mineur) m'avise d'une mise à jour des renseignements relatifs à son identification, sa profession ou l'objectif et la nature projetée du placement, je m'engage à en informer sans délai Beneva inc.

J'ai informé l'investisseur du nom des compagnies que je représente, du fait que je reçoive une rémunération pour vendre les produits de compagnies d'assurance de personnes, de la possibilité que je reçoive une rémunération additionnelle sous forme de bonis, de participation à des congrès et autres incitatifs, de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

J'atteste que la signature de l'investisseur a été apposée par ce dernier.

J'atteste que ma signature, si apposée électroniquement, a la même valeur juridique que ma signature manuscrite. Toute reproduction de ce formulaire d'adhésion dont l'intégrité est assurée a la même valeur juridique que l'original.

Nom du distributeur (agence)

Nom du conseiller

Code :

Distributeur

Conseiller

ou

N° agence
(Beneva)

N° conseiller
(Beneva)

Marché de référence ou groupe d'affinité (si applicable)

☐ Je ne possède pas de code de conseiller. Il s'agit de ma première demande d'adhésion.

Signé à _____

Ville

Province

X

Signature du conseiller (obligatoire)

Date

Émetteur : Jean-François Chalifoux, Président-directeur général de Beneva _____

Jean-François Chalifoux



Renseignements généraux et instructions pour remplir le formulaire

Section 1 : Régime

Voici les différents régimes disponibles selon la législation sur les rentes applicable. L'expression « législation sur les rentes » désigne la législation en matière de régimes de retraite applicables au Canada. Si vous ne connaissez pas la législation sur les rentes applicable, l'administrateur des sommes de provenance peut vous l'indiquer.

Régime		Case à cocher sur le formulaire	Législation à indiquer sur le formulaire
Régime enregistré d'épargne-retraite	REER	RER ou RER de conjoint	s.o.
Fonds enregistré de revenu de retraite	FERR	FRR ou FRR de conjoint	s.o.
Compte de retraite immobilisé	CRI	CRI	Indiquer la province concernée
Compte de retraite avec immobilisation des fonds	CRIF	CRI	Indiquer « Ontario »
Régime d'épargne-retraite immobilisé	RERI	CRI	Indiquer la province concernée ou « Fédéral »
Régime d'épargne immobilisé restreint	REIR	REIR	Indiquer « Fédéral »
Fonds de revenu de retraite immobilisé	FRRI	FRRI	Indiquer la province concernée (Terre-Neuve-et-Labrador)
Fonds de revenu viager	FRV	FRV	Indiquer la province concernée ou « Fédéral »
Fonds de revenu viager restreint	FRVR	FRVR	Indiquer « Fédéral »
Fonds de revenu de retraite prescrit	FRRP	FRRP	s.o.
Régime d'épargne non enregistré	Non enregistré	RENE	s.o.

Section 2 : Investisseur

Au sens du contrat, l'investisseur et le co-investisseur, s'il y a lieu, est (sont) le(s) titulaire(s) et le(s) adhérent(s) du contrat, c'est-à-dire celui (ceux) qui possède(nt) une créance correspondant à la valeur de leur investissement chez Beneva. L'investisseur est aussi le crédientier, soit la personne qui a droit aux versements de rente. Pour les régimes de retraite enregistrés offerts par Beneva, soit le RER, le CRI, le REIR, le FRR, le FRV, le FRVR, le FRRP et le FRRI, seule une personne physique peut adhérer au contrat. Dans ces cas, l'investisseur est aussi le rentier et le crédientier. Le numéro d'assurance sociale est exigé par l'Agence du revenu du Canada.

Si l'investisseur est une personne morale ou une autre entité (p. ex. : fiducie, association), complétez le formulaire FRA1235 et fournir la documentation requise. De plus, la Section 4 du présent formulaire doit être complétée.

Section 3 : Autres intervenants

Cette section doit être remplie dans différentes circonstances :

Payeur (RER de conjoint) : Dans le cas d'un RER de conjoint, cette section doit obligatoirement être remplie.

Conjoint (FRR/FRV/FRVR/FRRP/FRRI) : Dans le cas où le calcul des versements de revenu minimum du FRR, du FRV, du FRVR, du FRRP ou du FRRI doit être fait en fonction de l'âge du conjoint, cette section doit être remplie. Une copie du certificat de naissance du conjoint doit être jointe. Toutefois, si la section n'est pas remplie, le calcul des versements de revenu minimum est établi en fonction de l'âge de l'investisseur.

Co-investisseur (RENE) : Dans le cas où il existe plus d'un investisseur pour un régime non enregistré, vous devez indiquer les coordonnées de chaque co-investisseur ainsi que la part s'appliquant respectivement à chacun. En l'absence d'indication sur la proportion du partage, l'investissement est présumé fait à parts égales. Les feuillets fiscaux sont émis au nom de l'investisseur et du co-investisseur. Par contre, c'est le NAS de l'investisseur seulement qui est inscrit sur les feuillets fiscaux.

Mandataire en vertu d'une procuration, mandataire en vertu d'un mandat de protection, tuteur au mineur, assistant au majeur, représentant temporaire d'un majeur, tuteur au majeur ou fiduciaire : Le nom et les coordonnées de l'investisseur inapte ou de l'investisseur représenté doivent être inscrits à la Section 2. Joindre une copie de l'acte donnant le pouvoir de représentation. Pour le fiduciaire, il peut s'agir d'une fiducie formelle (acte de fiducie) ou d'un compte tierce partie (avec ou sans testament).

Exécuteur (Liquidateur au Québec) : Compléter le formulaire FRA1235 pour identifier l'exécuteur et les bénéficiaires de la succession et pour obtenir leur déclaration de résidence aux fins de l'impôt. Le formulaire doit être rempli et signé par l'exécuteur. Dans tous les cas où le montant investi est de 15 000 \$ ou plus, nous devons obtenir le certificat de décès ET le dernier testament.

Section 4 : Rentier

Aux termes du Contrat de rente Beneva, le rentier est la personne physique sur la vie de laquelle la rente et la garantie du contrat relative aux fonds distincts sont établies et dont le décès entraînera le paiement de la prestation payable au décès, le cas échéant. Dans le cas des régimes RER, CRI, REIR, FRR, FRV, FRVR, FRRP ou FRRI, le rentier est la même personne que l'investisseur. Il n'est donc pas nécessaire de l'indiquer. Dans le cas d'un régime RENE, remplir cette section seulement si le rentier est différent de l'investisseur, par exemple, dans le cas où l'investisseur est une personne morale. Toutefois, notez que nous transmettrons les renseignements relatifs à l'adhésion à l'adresse de l'investisseur.

Section 5 : Planification successorale

Cette section doit être remplie par l'investisseur ou par ce dernier et son co-investisseur, le cas échéant. Si l'investisseur n'a pas effectué de désignation de bénéficiaire, la prestation payable au décès du rentier est attribuée, s'il y a lieu, à la succession de l'investisseur (ou à l'investisseur lorsque le rentier est différent de l'investisseur), conformément au droit applicable. Des dispositions particulières sont prévues dans le contrat pour déterminer si les droits conférés par le contrat de rente peuvent être insaisissables en raison d'une désignation de bénéficiaire, sous réserve de toute législation pertinente applicable à cet égard.

L'union civile a les mêmes effets que le mariage lorsqu'elle est contractée suivant les normes devant un célébrant compétent et est enregistrée auprès des autorités provinciales.

La désignation d'un bénéficiaire subsidiaire (subrogé au Québec) ou secondaire est toujours révocable. Pour plus de détails, vous référer à la *Notice explicative*.

Un enfant mineur désigné de façon irrévocable ne pourra modifier le caractère irrévocable de la désignation avant qu'il devienne majeur.

Advenant le cas où l'investisseur est une personne morale, en l'absence de désignation de bénéficiaire, le bénéficiaire désigné sera l'investisseur (la personne morale) et ce, à titre révocable.

Toutefois, dans le cas du CRI, du REIR, du FRV, du FRVR, du FRRP ou du FRRI, des dispositions supplémentaires s'appliquent et sont décrites dans le Contrat de rente Beneva ainsi que dans la législation sur les rentes applicable. Dans le cas d'un CRI ou d'un REIR, le conjoint de l'investisseur est le seul bénéficiaire peu importe le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) (à moins d'une renonciation écrite de la part du conjoint), et le consentement du conjoint est requis pour toute demande de retrait partiel ou total des fonds investis dans le compte.

Beneva n'assume aucune responsabilité quant à la légalité ou à la validité d'une désignation ou d'un changement de bénéficiaire.

Section 6 : Provenance des sommes

Indiquer la provenance des sommes et joindre les formulaires appropriés, s'il y a lieu. Par exemple, le formulaire T2151 (ou un équivalent) de l'Agence de revenu du Canada doit être utilisé lors du transfert d'un RPDB et le formulaire T2033 (ou un équivalent) doit être utilisé lors du transfert d'un RER ou d'un FRR.

S'il s'agit d'un RENE et que le paiement est effectué par mandat bancaire, mandat-poste ou traite bancaire, veuillez remplir le formulaire FRA1875.

Section 7 : Directives d'investissement

Sélectionner le ou les véhicules de placement offerts dans lequel ou lesquels vous souhaitez investir. Pour plus de détails concernant les FPG Beneva et les Placements garantis Beneva, vous référer à la *Notice explicative*. Les achats de Placements garantis Beneva ne peuvent pas être effectués par Fundserv.

Pour les CIG, si les instructions sont incomplètes ou si les sommes sont inférieures aux montants permis, les sommes seront investies dans un véhicule de placement à un taux d'intérêt quotidien.

Description des termes

FPG Beneva : **Le premier caractère du code de fonds détermine la garantie choisie, le deuxième représente l'option de souscription et les trois derniers correspondent au numéro du fonds.** En l'absence de choix quant aux deux premiers caractères, la garantie régulière et l'option sans frais de souscription seront retenues. La liste des FPG Beneva se trouve au recto de la dernière page du présent formulaire.

Si l'investisseur n'est pas admissible à la garantie choisie en raison de son âge, nous investirons les sommes dans la garantie régulière. Pour connaître les âges limites pour chaque garantie, référez-vous à la *Notice explicative* et contrat.

CIG Beneva : S = intérêts simples; C = intérêts composés (Pour les placements garantis avec la modalité d'intérêts simples (S), les revenus sont versés annuellement par dépôt direct. En l'absence de choix, la modalité d'intérêts composés est retenue.)

R = rachetable; NR = non rachetable (En l'absence de choix, le Placement garanti Beneva est rachetable.)

Section 8 : Programme de transactions préautorisées

Tous les renseignements demandés aux Sous-sections A, B, C, D et E doivent être fournis selon le cas applicable. Dans le cas d'un FRR, d'un FRV, d'un FRRP ou d'un FRRI, cette section doit obligatoirement être remplie. Sélectionner à la Section 7 le ou les véhicules de placement offerts dans lequel ou lesquels vous souhaitez investir.

Pour plus de détails concernant les FPG Beneva, les Placements garantis Beneva et les modalités du programme de transactions préautorisées, vous référer à la *Notice explicative*.

À la Sous-section C, vous devez joindre la ou les copie(s) du certificat de naissance ou, à défaut, le conseiller doit vérifier la date de naissance de l'investisseur et du conjoint, s'il y a lieu, en inscrivant à la Section 8C les pièces ayant servi à la vérification.

Section 9A : Vérification de l'identité, détermination de tiers et déclaration de personnes politiquement vulnérables (PPV) et dirigeants d'une organisation internationale (DOI)

Cette section doit être remplie afin de respecter les exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. L'identité des clients détenant un ou des régimes(s) non enregistré(s) doit être vérifiée et, s'il y a lieu, l'existence et la participation de tout tiers, PPV ou DOI doit être déterminée.

Si l'investisseur est une personne physique présente au moment de l'adhésion, l'investisseur doit être identifié par le conseiller à l'aide de l'original d'un document d'identification avec photo, valide et à jour. Lorsque l'investisseur n'est pas présent physiquement, la vérification de son identité doit être effectuée à l'aide de la méthode à processus double.

Au Québec, il est interdit de demander la carte d'assurance-maladie, mais vous pouvez l'accepter si le client vous l'offre. Dans les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, l'utilisation d'une carte d'assurance-maladie est interdite à des fins d'identification.

Pour la question concernant la profession, veuillez fournir des renseignements complets et détaillés, p. ex. inscrire « Omnipraticien » au lieu de « Docteur », « Électricien » au lieu de seulement « Constructions », etc. Si vous êtes retraité(e), veuillez inscrire la dernière profession occupée.

Vérifier l'identité d'un investisseur mineur

Pour un investisseur mineur, son identité peut être vérifiée directement au moyen d'une pièce d'identité valide avec photo. Si un tel document n'est pas disponible :

- vérifier l'identité du parent ou du tuteur à l'aide d'une pièce d'identité avec photo et s'assurer que celui-ci et l'enfant ont la même adresse, ET
- confirmer le nom et la date de naissance de l'enfant en utilisant son certificat de naissance.

Personne politiquement vulnérable (PPV) et dirigeant d'une organisation internationale (DOI)

Une PPV peut être un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ou un national politiquement vulnérable (NPV).

Un **ÉPV** est une personne qui occupe ou a occupé l'une des charges suivantes au sein d'un **État étranger** : chef d'État ou de gouvernement, membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative, sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent, ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur, officier ayant le rang de général ou un rang supérieur, dirigeant d'une société ou d'une banque d'État, chef d'un organisme gouvernemental, juge, leader ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative, titulaire d'un poste ou d'une charge visés par règlement. Ces personnes sont des ÉPV peu importe leur citoyenneté, leur statut de résident ou le lieu de leur naissance. Le statut d'ÉPV est permanent.

Un **NPV** est une personne qui occupe ou a occupé l'une des charges suivantes **au Canada** : gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement, membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative, sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent, ambassadeur, ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur, officier ayant le rang de général ou un rang supérieur, dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province, chef d'un organisme gouvernemental, juge d'une cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada, chef ou président d'un parti politique représenté au sein de l'assemblée législative, ou maire, préfet ou tout autre responsable des autorités municipales ou locales d'une ville, d'un village, d'une municipalité rurale ou d'une agglomération urbaine, sans égard à la population. Une personne cesse d'être un NPV cinq ans après avoir quitté ses fonctions.

Un **DOI** est une personne qui occupe l'une des fonctions suivantes : dirigeant d'une organisation internationale mise sur pied par les gouvernements de différents États, dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale, ou dirigeant d'une organisation sportive internationale. Le dirigeant d'une organisation internationale, d'une institution créée par une organisation internationale, ou d'une organisation sportive internationale est la principale personne dirigeant cette organisation, p. ex. son président ou son président-directeur général. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale n'ont pas nécessairement une échelle internationale. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale peuvent être limitées à un pays ou à un territoire. Une personne cesse d'être un DOI cinq ans après avoir quitté ses fonctions.

Certains membres de la famille des ÉPV, des NPV et des DOI doivent également être considérés comme des PPV ou des DOI. Ces **membres de la famille** sont les suivants :

- l'époux ou le conjoint de fait d'une personne visée ;
- l'enfant d'une personne visée ;
- la mère ou le père d'une personne visée ;
- la mère ou le père de l'époux ou du conjoint de fait d'une personne visée ;
- l'enfant de la mère ou du père d'une personne visée (frère ou sœur).

Une **personne étroitement associée** peut être une personne ayant des liens étroits avec une PPV ou un DOI pour des raisons personnelles ou professionnelles, p. ex. : une personne possédant une police d'assurance conjointe avec une PPV ou un DOI, une personne effectuant un versement de 100 000 \$ ou plus dont le bénéficiaire est une PPV ou un DOI, un partenaire d'affaire d'une PPV ou d'un DOI, ou une personne qui détient, directement ou indirectement, une entreprise conjointement avec une PPV ou un DOI, une personne engagée dans une relation romantique avec une PPV ou un DOI (amoureux ou amoureuse, amant ou amante), une personne participant à des œuvres caritatives en relation étroite avec une PPV ou un DOI.

Section 9B : Déclaration de résidence pour fins de l'impôt (autocertification)

Cette section doit être remplie afin de respecter les exigences de la Norme commune de déclaration (partie XIX de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada). Notez que les renseignements fournis dans la déclaration de résidence pour fins de l'impôt doivent être exacts et complets. L'investisseur et le co-investisseur doivent fournir à Beneva inc. une nouvelle déclaration dans un délai de 30 jours suivant tout changement de circonstances faisant en sorte que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont incomplets ou inexacts (p. ex. changement d'adresse à la suite d'un déménagement dans un autre pays).

Section 10 : Avis concernant la protection de vos renseignements personnels

Lire attentivement cette section.

Section 11 : Autorisation

Le choix qui est dans cette section doit être coché si l'investisseur et/ou le payeur/titulaire du compte bancaire (s'il est différent de l'investisseur) ne désire pas donner l'autorisation au conseiller de faire des transactions en son nom dans le compte.

Section 12 : Consentements et signatures de l'investisseur (et autre intervenant s'il y a lieu)

Lire attentivement cette section ainsi que les déclarations, l'autorisation et les droits de remboursement. Par la suite, signer, indiquer la ville et la province de signature et dater le formulaire d'adhésion. Les signatures de l'investisseur, du titulaire du compte bancaire (même s'il s'agit de l'investisseur) et du co-investisseur, s'il y a lieu, sont obligatoires. S'il manque l'une ou l'autre des signatures ou la province où le formulaire a été signé, les sommes ne seront pas investies.

Dans certaines provinces, le consentement du conjoint est nécessaire lors de la souscription d'un régime immobilisé. S'il y a lieu, le conjoint doit donc signer cette section ou le formulaire de consentement approprié tel qu'indiqué sur le présent formulaire.

Section 13 : Consentement et signature du conseiller

Cette section doit toujours être remplie.

Lire attentivement cette section ainsi que les déclarations. Par la suite, signer, indiquer la ville et la province de signature et dater le formulaire d'adhésion. La signature du conseiller est obligatoire. S'il manque la signature ou la province où le formulaire a été signé, les sommes ne seront pas investies.

Liste des FPG Beneva

Nom du FPG Beneva	Garantie régulière (75 % à l'échéance et 75 % au décès)		Garantie enrichie (75 % à l'échéance et 100 % au décès)		Garantie optimale (100 % à l'échéance et 100 % au décès)	
	Sans frais	Récupération de commission – conseiller	Sans frais	Récupération de commission – conseiller	Sans frais	Récupération de commission – conseiller
Fonds de revenu						
Marché monétaire Fiera Capital	A7036	–	B7036	–	C7036	–
Obligations court terme Fiera Capital	A7104	A9104	B7104	B9104	C7104	C9104
Obligations Fiera Capital	A7119	A9119	B7119	B9119	C7119	C9119
Obligations PIMCO	A7096	A9096	B7096	B9096	C7096	C9096
Obligations et prêts bancaires AlphaFixe	A7169	A9169	B7169	B9169	C7169	C9169
Obligations mondiales PIMCO	A7152	A9152	B7152	B9152	C7152	C9152
Obligations de sociétés CI	A7165	A9165	B7165	B9165	C7165	C9165
Indice obligataire BlackRock	A1049	A9049	B7049	B9049	C7049	C9049
Fonds équilibrés						
Portefeuille bêta intelligent plus – sécuritaire	A7175	A9175	B7175	B9175	C7175	C9175
Portefeuille bêta intelligent plus – équilibré	A7176	A9176	B7176	B9176	C7176	C9176
Portefeuille bêta intelligent plus – croissance	A7177	A9177	B7177	B9177	C7177	C9177
Portefeuille bêta intelligent plus – audacieux	A7178	A9178	B7178	B9178	C7178	C9178
Stratégie sécuritaire	A7044	A9044	B7044	B9044	C7044	C9044
Stratégie équilibrée	A7035	A9035	B7035	B9035	C7035	C9035
Stratégie croissance	A7045	A9045	B7045	B9045	C7045	C9045
Stratégie audacieuse	A7024	A9024	B7024	B9024	C7024	C9024
Stratégie 100 % actions	A7188	A9188	B7188	B9188	C7188	C9188
Celestia sécuritaire	A7100	A9100	B7100	B9100	C7100	C9100
Celestia équilibré	A7101	A9101	B7101	B9101	C7101	C9101
Celestia croissance	A7102	A9102	B7102	B9102	C7102	C9102
Celestia audacieux	A7103	A9103	B7103	B9103	C7103	C9103
Celestia 100 % actions	A7189	A9189	B7189	B9189	C7189	C9189
Revenu sécuritaire Guardian	A7156	A9156	B7156	B9156	C7189	C9156
Revenu Guardian	A7157	A9157	B7157	B9157	C7157	C9157
Répartition d'actifs canadiens CI	A7153	A9153	B7153	B9153	C7153	C9153
Revenu et croissance mondial CI	A7154	A9154	B7154	B9154	C7154	C9154
Fonds d'actions canadiennes						
Actions canadiennes dividendes Guardian	A7148	A9148	B7148	B9148	C7148	C9148
Actions canadiennes Jarislowsky Fraser Limitée	A7012	A9012	B7012	B9012	C7012	C9012
Actions canadiennes Triasima	A7085	A9085	B7085	B9085	C7085	C9085
Indice canadien BlackRock	A7046	A9046	B7046	B9046	C7046	C9046
Actions canadiennes à petite capitalisation Fiera Capital	A7015	A9015	B7015	B9015	C7015	C9015
Fonds d'actions étrangères						
Actions américaines Hillsdale	A7147	A9147	B7147	B9147	C7147	C9147
Actions américaines Beutel Goodman	A7163	A9163	B7163	B9163	C7163	C9163
Actions américaines Fiera Capital	A7162	A9162	B7162	B9162	C7162	C9162
Actions américaines couvertes sur la devise Fiera Capital	A7166	A9166	B7166	B9166	C7166	C9166
Indice américain BlackRock	A7047	A9047	B7047	B9047	C7047	C9047
Actions américaines à petite cap ESG Fisher	A7187	A9187	B7187	B9187	C7187	C9187
Actions internationales GQG partners	A7183	A9183	B7183	B9183	C7183	C9183
Actions internationales C WorldWide	A7097	A9097	B7097	B9097	C7097	C9097
Indice international BlackRock	A7050	A9050	B7050	B9050	C7050	C9050
Actions mondiales dividendes TD	A7150	A9150	B7150	B9150	C7150	C9150
Actions mondiales Fiera Capital	A7164	A9164	B7164	B9164	C7164	C9164
Actions mondiales GQG Partners	A7182	A9182	B7182	B9182	C7182	C9182
Actions mondiales à petite capitalisation Fisher	A7174	A9174	B7174	B9174	C7174	C9174
Actions marchés émergents Fisher	A7139	A9139	B7139	B9139	C7139	C9139
Fonds spécialisés						
Infrastructures mondiales Lazard	A7090	A9090	B7090	B9090	–	–
Immobilier mondial CI	A7190	A9190	B7190	B9190	–	–

Service à la clientèle

C.P. 10510, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 0A3

Téléphone : 1 877 841-8822

beneva.ca

beneva